

Commune de BARNEVILLE-CARTERET

APPEL A PROJET

POUR UNE ACTIVITE A CREER

DANS LE BATIMENT DE LA GARE DE CARTERET

PLACE TERMINUS

DOCUMENT DE PRESENTATION



DESCRIPTIF DE LA COMMUNE

La commune de BARNEVILLE-CARTERET, station Classée Tourisme située sur la Côte Ouest du Cotentin, face aux îles anglo-normandes dispose de trois pôles : Barneville-Bourg, qui accueille les administrations et les services, Barneville-Plage et Carteret.

Elle compte 2 200 habitants permanents environ ; en saison estivale, la population fluctue entre 10 000 et 12 000 personnes.

Les différents projets en cours sur le territoire sont décrits sur le site Internet :

www.barneville-carteret.fr.

OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

La Commune de BARNEVILLE-CARTERET lance un appel à projet afin de recueillir les candidatures d'artisans, de commerçants, de producteurs (existants ou en cours de création), susceptibles d'être intéressés pour implanter une activité dans l'ancienne Gare de Carteret, située Place Terminus et qui abritait jusqu'à lors la brasserie « LA COTENTINE »..

Selon le projet proposé, le bâtiment des sanitaires publics jouxtant ce local, pourra être inclus dans la superficie mise à disposition, avec entretien régulier et mise à disposition du public.

Ce bâtiment se trouve à un point névralgique de la commune, sur la place Terminus, entrée principale du secteur de Carteret, à proximité du Port de Plaisance.

Idéalement implanté sur un parking avec de nombreuses places de stationnement. Le marché s'y déroule tous les jeudis, alimentaire en basse saison et beaucoup plus important de fin juin à fin août.



Ce local a abrité pendant 24 mois, la brasserie LA COTENTINE qui, en raison du développement de son activité, sans aucun doute lié au site, va déménager sur la zone artisanale.

Portée par l'envie d'aboutir à une continuité de dynamisation de la ville, la Municipalité souhaite mettre à disposition ce local pour une activité innovante et annuelle.

Les propositions suivantes ont été élaborées :

- Recueillir des candidatures et des projets de commerçants/artisans/producteurs pour une activité innovante et annuelle dans ce bâtiment.
- Le maintien de l'architecture de façade, avec modification possible, mais validée par la Municipalité,
- L'occupation de l'espace en herbe à l'arrière, de façon originale et s'intégrant dans le projet de la Municipalité d'aménagement d'un square et d'un jardin.
- Attacher les sanitaires publics au projet (qui resteront publics)
- La mise à disposition des locaux en l'état : des travaux d'aménagement sont à prévoir et seront pris en charge par le nouvel occupant qui se fera dédommagé par une réduction des loyers pendant une période qu'il conviendra de définir au vu des travaux qui seront réalisés.
- Le souhait d'une activité annuelle, afin de favoriser l'attractivité de ce secteur tout au long de l'année.
- Ce projet doit en effet permettre à la fois de contribuer à l'animation de ce secteur et développer l'activité commerciale et/ou culturelle.

ESTIMATION DU LOYER-BAIL :

Le loyer est fixé à 1 200€ par mois. Les terrasses, si nécessaires, feront l'objet d'une redevance pour occupation du domaine public.

CRITERES D'ANALYSE DES PROJETS

La commune analysera les projets des candidats au regard des critères suivants :

- Nature du commerce ou de l'activité innovante
- Animation du lieu : heures et jours d'ouverture envisagés
- Prise en charge des travaux incombant au propriétaire, donc à la Municipalité (avec réduction de loyer)
- Travaux envisagés (Accord de la Municipalité obligatoire pour une éventuelle modification de la façade).
- Si commerce de bouche : vente et promotion des produits locaux.
- Motivations
- Projet créateur d'emplois
- Date prévue d'ouverture...

PORTEUR DE PROJET

- Adéquation projet / porteur de projet (à apprécier au regard du CV du porteur du projet)
- Motivations
- Projet créateur d'emplois

FAISABILITE FINANCIERE & DELAIS DE REALISATION

- Faisabilité financière au vue du dossier de candidature (plan de financement à joindre)
- Travaux à envisager
- Date prévue d'installation dans les locaux et d'ouverture de l'activité.

DEPOT DES CANDIDATURES

Le dossier de candidature correspondant est téléchargeable sur le site de la Mairie :
barneville-carteret.fr

Contenu du dossier à présenter à minima:

- Présentation du projet et des aménagements prévus par le candidat
- Budget prévisionnel
- Plan de financement
- Organigramme du personnel nécessaire au fonctionnement de l'activité proposée, le cas échéant
- Et tout autre document que le candidat jugera utile de présenter pour argumenter le projet.
-

Les dossiers sont à déposer avant le **Lundi 3 Août 2020, avant 12h00** par voie postale ou électronique :

Voie postale :

**A l'attention de M. David LEGOUET, Maire
1 Place de la Mairie
50 270 BARNEVILLE-CARTERET**

Voie électronique :

Dossier à envoyer à l'adresse suivante : pascale.ragot@barneville-carteret.fr

Nous garantissons la confidentialité dans le traitement des candidatures.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

David LEGOUET, Maire : david.legouet@barneville-carteret.fr

Pascale RAGOT, DGS : pascale.ragot@barneville-carteret.fr